

Communiqué

Pour diffusion immédiate
CNW Code 43

Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier Le ministre retire le mandat au BAPE

Québec, le 23 juin 2022 – Le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), Philippe Bourke, annonce l'arrêt des travaux de la commission d'enquête du BAPE sur le [Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier](#). La première partie de l'audience publique devait commencer le 12 juillet à 19 h.

Cette annonce survient à la suite de la décision du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoit Charette, de retirer ce mandat au BAPE, à la suite d'une demande faite au ministre par l'initiateur du projet, soit la Ville de Port-Cartier, de retirer le projet de la procédure d'évaluation environnementale.

Le ministre a fait part de sa décision au président du BAPE ce jeudi dans une lettre [disponible ici](#). La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), était composée de Joseph Zayed, président, et de Linda St-Michel, commissaire.

Rappelons que le BAPE ne s'auto-mandate pas; il reçoit ses mandats du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. La très grande majorité des dossiers confiés au BAPE s'inscrit dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, laquelle comprend plusieurs étapes, dont l'une est sous la responsabilité du BAPE et est consacrée à la participation publique.

À propos

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux!



– 30 –

Source : Rachel Rousseau
Conseillère en communication
581 925-0692 ou 1 800 463-4732
plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca